



Violences sexuelles et sexistes : l'ENS de Lyon rappelée à l'ordre

L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche révèle que seule une procédure disciplinaire a été engagée sur quinze situations d'agression, harcèlement ou viol dont la direction de l'école avait connaissance. Placer l'école face à ses responsabilités : c'est l'objectif de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr), appelée à enquêter à l'École normale supérieure (ENS) de Lyon en mars, après une vague de témoignages d'étudiantes se disant victimes d'agressions sexuelles et de viols sur le campus et dans les résidences universitaires. Seule une synthèse du rapport a été publiée par le ministère de l'enseignement supérieur, mercredi 27 octobre, qui expose les principaux constats et recommandations des inspecteurs.

Dans ce temple des sciences fondamentales et expérimentales autant que des lettres et sciences humaines, la mission a reconstitué une liste anonymisée de 27 situations de violences sexistes et sexuelles dont la première remonte à 2017 et où toutes les victimes sont des étudiantes, à l'exception d'un cas. Plus précisément, neuf situations relèveraient de la qualification de viol. « Les personnes mises en cause sont pour la moitié d'entre elles des étudiants et pour l'autre moitié, il s'agit de cinq enseignants (ENS ou hors ENS), de cinq autres personnels de l'ENS, de quatre personnes extérieures à l'ENS de Lyon ou non identifiées », détaille la synthèse du rapport.

La direction de l'école n'était informée que de quinze de ces 27 situations et « sur les quatorze situations traitées par la présidence, une seule a donné lieu à une procédure disciplinaire, relève l'Igésr. Toutes les autres situations sont demeurées sans décision formalisée de la part de l'ENS permettant de clore le dossier ou sont déclarées comme étant toujours "en cours d'instruction". »

« Peu d'empressement à agir »

La mission considère que la présidence de l'ENS Lyon n'a « pas suffisamment pris la mesure du problème de violences sexuelles et sexistes au sein de l'école », faisant preuve de « manque de cohérence dans le traitement des situations » et manifestant « peu d'empressement à agir ». En résulte « un sentiment d'incertitude, de peur et de défiance qui s'est installé chez les victimes présumées et a entretenu un climat social délétère ». En 2017, l'ENS avait pourtant mis en place une politique d'accompagnement des victimes présumées. Mais cette volonté n'a pas résisté aux tensions et au « désinvestissement de plusieurs acteurs des dispositifs qui avaient été élaborés », jusqu'à la démission, en 2019, des « référents égalité » de l'école.

Aujourd'hui encore, l'organisation du dispositif de signalement, d'écoute, d'accompagnement et d'action présenté lors du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du 9 avril reste « perfectible » aux yeux des inspecteurs généraux. Dans leurs recommandations, ils préconisent de mieux préciser les différentes étapes de traitement d'une situation et d'arrêter clairement les modalités de sélection et le rôle des participants pour chaque niveau d'intervention. Quant au président de l'école, Jean-François Pinton, il se voit fixer « des objectifs annuels » et la signature d'un « accord-cadre » avec les autorités judiciaires pour suivre les procédures en cours.

L'Igésr rappelle qu'en tant que fonctionnaires stagiaires, les élèves normaliens sont eux aussi soumis à l'obligation de signaler au procureur de la République tout crime ou délit dont ils ont connaissance.

